SARL ABATTAGE MECANISE DE LA MARGERIDE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 000,00 euros
Siège social : Chez M. MACARY PASCAL- LA BRUGERE FAVEROLLES
15 320 VAL D'ARCOMIE
RCS AURILLAC 499 636 975

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Le Douze mars deux mille vingt-quatre à 13 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et représentés.

Sont présents :
M. Valentin HUGON, propriétaire de 40 parts sociales
M. Pascal MACARY, propriétaire de 40 parts sociales
M. Vincent MACARY, propriétaire de 40 parts sociales

Total des parts des associés présents ou représentés : 120 parts sur les 120 parts composant le capital social.

M. Pascal MACARY préside la séance en sa qualité de gérant de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Tout document prescrit par la loi et les règlements pour l'exercice écoule
- Le texte des projets de résolutions proposées

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

PP HV MV

- Démission de M. Vincent MACARY de ses fonctions de cogérant
- Formalités – Pouvoirs à donner

Le Président donne lecture des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Vincent MACARY de ses fonctions de gérant à compter du 31/03/2024 au soir.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions et le remercie pour ses bons et loyaux services.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'ensemble des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Valentin HUGON **M. Pascal MACARY** **M. Vincent MACARY**







MP HV MV